|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| itu_logo | **Assemblée mondiale de normalisation  des télécommunications (AMNT-16) Hammamet, 25 octobre - 3 novembre 2016** | | CCITT/ITU-T 60th Anniversary logo |
|  | |  | |
|  | |  | |
| **SÉANCE PLÉNIÈRE** | | **Addendum 27 au Document 42-F** | |
|  | | **10 octobre 2016** | |
|  | | **Original: anglais** | |
|  | | | |
| Administrations des pays membres de l'Union africaine des télécommunications | | | |
| proposition de modification de la Résolution 60 – Relever les défis liés à l'évolution du système d'identification/de numérotage et à sa convergence  avec les systèmes/réseaux IP | | | |
|  | | | |

|  |  |
| --- | --- |
| **Résumé:** | Les modifications qu'il est proposé d'apporter à cette Résolution définissent le rôle de premier plan que joue la Commission d'études 20 de l'UIT‑T dans les efforts déployés par l'UIT-T dans le domaine des identificateurs et des systèmes d'identification de l'Internet des objets (IoT) pour élaborer des Recommandations sur ces sujets et traiter les questions liées à l'interopérabilité de systèmes d'identification hétérogènes, compte tenu de l'évolution des technologies et des systèmes d'identification. |

# 1 Introduction

L'évolution des systèmes de numérotage et d'identification est une nécessité pour tenir compte des dernières avancées technologiques. L'UIT-T joue un rôle prépondérant dans l'élaboration de normes visant à assurer la connectivité et l'interopérabilité des réseaux et des systèmes. La Commission d'études 20 de l'UIT-T, récemment créée, est chargée d'étudier les questions liées à l'Internet des objets (IoT) et aux villes et communautés intelligentes. Au nombre des sujets d'études qui lui sont confiés figurent les systèmes d'identification pour l'Internet des objets.

# 2 Proposition

Cette commission d'études verticale doit adopter une approche globale pour étudier un domaine aussi évolutif que l'identification des dispositifs IoT, afin de mieux cibler ses travaux et d'améliorer leur efficacité et leur efficience. Les modifications qu'il est proposé d'apporter à la Résolution 60 visent donc à souligner combien il importe de confier ce mandat spécifique à la Commission d'études 20 spécialisée.

MOD AFCP/42A27/1

RÉSOLUTION 60 (Rév. HAMMAMET, 2016)

Evolution des systèmes d'identification et de numérotage pour tenir compte des nouvelles tendances des technologies, y compris l’Internet des objets

(Johannesburg, 2008; Dubaï, 2012; Hammamet, 2016)

L'Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications (Hammamet, 2016),

reconnaissant

*a)* la Résolution 133 (Rév. Guadalajara, 2010) de la Conférence de plénipotentiaires concernant les progrès constants de l'intégration des télécommunications et de l'Internet;

*b)* les Résolutions 101 et 102 (Rév. Guadalajara, 2010) de la Conférence de plénipotentiaires;

*c)* l'évolution du rôle de l'Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications, évoquée dans la Résolution 122 (Rév. Guadalajara, 2010) de la Conférence de plénipotentiaires;

*d)* la Résolution 197 (Busan, 2014) de la Conférence de plénipotentiaires, intitulée "Faciliter l'avènement de l'Internet des objets dans la perspective d'un monde global interconnecté",

notant

*a)* les travaux menés par la Commission d'études 2 du Secteur de la normalisation des télécommunications de l'UIT (UIT-T) concernant l'évolution du système de numérotage, y compris "l'avenir du numérotage", les réseaux de prochaine génération (NGN) et les réseaux futurs étant considérés comme l'environnement dans lequel le système de numérotage fonctionnera à l'avenir;

*b)* la création de la Commission d'études 20 de l'UIT-T, chargée d'étudier l’Internet des objets et les villes et les communautés intelligentes;

*c)* que le passage des réseaux traditionnels aux réseaux IP s'effectue à un rythme soutenu, alors que s'opère le passage aux réseaux NGN et aux réseaux futurs;

*d)* les nouvelles questions qui se posent en matière de gestion administrative des numéros fondés sur des services internationaux de télécommunication;

*e)* les questions que posera la convergence des systèmes de numérotage, de nommage, d'adressage et d'identification avec le développement des réseaux NGN et des réseaux futurs et les aspects associés concernant la sécurité, la signalisation, la portabilité et la transition;

*f)* la demande croissante de ressources de numérotage et d'identification pour l’Internet des objets (IoT) en général et pour les communications dites de machine à machine (M2M);

*g)* la nécessité de disposer de principes et d'une feuille de route concernant l'évolution des ressources de télécommunication internationales, qui devraient faciliter la mise en place rapide et prévisible des technologies d'identification évoluées,

ayant à l'esprit

*a)* le fait que, dans l'environnement de l'Internet des objets, les informations relatives à chaque "objet" seraient associées à un identificateur unique permanent qui permettrait d'accéder à ces informations;

*b)* la différence entre l'identificateur d'objet et l'adresse d'un objet;

*c)* la nécessité de disposer d'une plate-forme permettant d'assurer l'interopérabilité de systèmes de gestion des identités hétérogènes à l'échelle mondiale,

reconnaissant en outre

*a)* que la Recommandation UIT‑T X.1255, qui est fondée sur l'architecture des objets numériques (DOA), établit un cadre pour la découverte des informations relatives à la gestion d'identité;

*b)* que les principales caractéristiques de l'architecture des objets numériques sont la sécurité, l'intégrité et la confidentialité des données, la prise en charge multilingue de tous les types de langages et de scripts grâce au format Unicode, l'architecture ouverte, l'interopérabilité de systèmes hétérogènes, la qualité des informations et leur modularité;

*c)* les travaux et les études actuellement menés par la Commission d'études 20 du Secteur de la normalisation des télécommunications de l'UIT (UIT-T) sur l'identification IoT, et les normes relatives à l'interopérabilité de l'IoT et des villes intelligentes, y compris celles qui reposent sur l'architecture DOA;

*d)* que le système "Handle" est une composante de l'architecture DOA qui présente de nombreux avantages, notamment celui de faciliter l'interopérabilité de systèmes hétérogènes,

décide de charger la Commission d'études 20 de l'UIT-T

1 de poursuivre ses travaux sur l'identification IoT et de jouer un rôle de premier plan dans les efforts déployés par l'UIT-T dans ce domaine;

2 d'élaborer les Recommandations nécessaires concernant les identificateurs et les systèmes d’identification IoT;

3 d'étudier les moyens permettant de surmonter les problèmes d'interopérabilité entre les systèmes d'identification hétérogènes, en tenant compte dans ce contexte du système "Handle",

charge en outre la Commission d'études 2 de l'UIT-T, dans le cadre du mandat de l'UIT-T

1 de continuer d'étudier, en liaison avec les autres commissions d'études concernées, les besoins relatifs à la structure et à la gestion des ressources d'identification/de numérotage des télécommunications, compte tenu du déploiement des réseaux IP et du passage aux réseaux NGN et aux réseaux futurs;

2 de garantir l'élaboration des prescriptions administratives applicables aux systèmes de gestion des ressources d'identification/de numérotage dans les réseaux NGN et les réseaux futurs;

3 de continuer d'élaborer des lignes directrices et un cadre pour l'évolution du système de numérotage des télécommunications internationales et sa convergence avec les systèmes IP, en coordination avec les commissions d'études et les groupes régionaux concernés, en vue de fournir une base pour d'éventuelles nouvelles applications,

charge les commissions d'études concernées, et en particulier la Commission d'études 13 de l'UIT-T

d'appuyer les travaux de la Commission d'études 2, pour faire en sorte que les applications définies dans la partie *charge en outre la Commission d'études 2* soient élaborées sur la base de lignes directrices appropriées et d'un cadre pour l'évolution du système de numérotage/d'identification des télécommunications internationales et de contribuer à l'étude de leurs incidences sur le système de numérotage/d'identification,

charge le Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications

de prendre des mesures appropriées pour faciliter les travaux précités concernant l'évolution du système de numérotage/d'identification ou de ses applications dans le contexte de la convergence,

invite les Etats Membres et les Membres de Secteur

1 à contribuer à ces activités, compte tenu de leurs préoccupations et de leurs données d'expérience nationales;

2 à participer et à contribuer aux discussions des groupes régionaux sur la question et à encourager la participation des pays en développement à ces discussions.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_